

TRANSMIS LE 21/09/2023
REÇU LE 21/09/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 22/09/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 22/09/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Enfance
LF/RT/MD

DÉCISION N°23-275

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ANAÏS - FOYER DE VIE DE CERGY LE HAUT
ATELIERS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à M. le Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 29 septembre 2022,

VU le Code de la commande publique en son article R 2122-8,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer au sein de l'accueil de loisirs maternel Gare des ateliers de sensibilisation au handicap les 18/10, 22/11 et 6/12/2022, les 24/01, 14/02, 20/03, 17/04, 22/05 et 19/06/2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention avec le foyer de vie de la FONDATION ANAÏS de Cergy Le Haut,

CONSIDÉRANT que cette prestation est effectuée à titre gracieux.

DÉCIDE

Article 1 - De signer une convention avec le foyer de vie de la FONDATION ANAÏS de Cergy le Haut, représentée par son directeur, M. Hugues GOB, 6 rue des astres beiges – 95800 CERGY-LE-HAUT, à titre gracieux.

Article 2 - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 3 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 11 septembre 2023

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire,



Xavier Melki

Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Acte à classer**DEC23275ENF****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-21T22-11-47.00 (MI247654976)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230911-DEC23275ENF-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ANAIS,
FOYER DE VIE DE CERGY LE HAUT - ATELIERS DE SENSIBILISATION
AU HANDICAP.

Date de décision : 11/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. marchés allégés (art.30)
1.1.1.1. servicesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : DEC 23-275 ENF.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/09/23 à 22:11

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/09/23 à 22:11

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/09/23 à 22:31